



**EXIGEONS**  
**DE NOUVEAUX DROITS**  
**POUR UN AVENIR MEILLEUR**

## Évolution des statuts fédéraux

### 1. DÉMARCHE FÉDÉRALE :

• Tout au long de notre histoire, les réalités du salariat nous ont conduits à nous adapter, à être inventifs dans nos formes d'organisation, d'outil et de mode de fonctionnement. À travers nos pratiques syndicales nous avons apporté des réponses nouvelles.

Les statuts n'impulsent pas les transformations dont nous avons tant besoin, mais ils permettent de réduire le décalage existant entre la réalité de terrain et certaines dispositions statutaires.

Ils servent à fixer et à organiser les règles de vie démocratique dans la fédération entre les syndiqués, les syndicats, la direction fédérale élue par le congrès et les diverses instances.

C'est pour ces raisons que la direction fédérale élue au congrès de Vichy a fait le choix de mettre en place très vite une réflexion sur l'évolution de nos statuts fédéraux.

Depuis deux ans, **la Commission Exécutive Fédérale**, les syndiqués, ont été sollicités à travers des assemblées générales à la fédération mais aussi dans les territoires. Des écrits ont été échangés, des propositions émises.

**La direction fédérale** a toujours eu le souci de privilégier les échanges et de faire vivre collectivement ce partage d'idées entre nos structures syndicales et la fédération.

C'est ainsi qu'au fil des mois, le projet initial s'est vu enrichi de propositions.

#### • La préparation :

L'assemblée générale des 10 et 11 décembre 2015 qui a réuni 300 camarades a acté une feuille de route. Elle devait être discutée avec les bases syndicales au cours d'assemblées générales dans les territoires jusqu'au CFN de fin d'année 2016. À cet effet, un dossier « statuts » a été envoyé à toutes nos bases syndicales en Juin 2016.

Plusieurs avis écrits de syndicats sont parvenus à la fédération et on été étudiés et pour certains ajoutés à la proposition de modifications.

Ce document a été discuté au cours du **Comité Fédéral National qui a eu lieu le 29 et 30 novembre 2016**. Un débat a permis de préciser plusieurs dispositions statutaires.

Une assemblée générale s'est déroulée le 29 juin 2017 à la fédération. Elle avait pour objectif de faire un point sur les modifications proposées. Un peu plus de 75 camarades ont participé à ces travaux qui ont débouché sur un document dont certains éléments ont fait l'objet de modifications.

C'est sur cette base que la CEF du 6 juillet a débattu et validé la version qui vous est proposée aujourd'hui. C'est ce document qui devra être amendé pour le **15<sup>e</sup> Congrès** de notre fédération en mars 2018.

Contrairement aux préparations de nos précédents congrès c'est avec plus de 6 mois d'avance que la fédération vous propose de travailler. Mettre à profit ce temps pour échanger avec nos syndiqués et ainsi partager ce projet tous ensemble, sont nos objectifs.

Proposer, débattre et amender pour que le **15<sup>e</sup> Congrès fédéral** puisse être celui qui permettra de mettre en adéquation nos pratiques syndicales et nos statuts.

### 2. HISTORIQUE :

Les statuts constitutifs de notre fédération datent de 1973, voilà donc 44 ans qu'ils n'ont pas évolué mises à part quelques actualisations pour se mettre en conformité avec les statuts confédéraux où une législation en vigueur. Par exemple, en 1998, suite à la modification des statuts confédéraux de 1995, où plus récemment, lors de notre dernier congrès à Vichy pour se

---

mettre en conformité avec la loi concernant les nouvelles normes comptables (issues de la loi d'Août 2008) (transparence financière / publication et certification des comptes). D'ailleurs cela a été approuvé à 93,85%.

La CGT, et plus particulièrement notre fédération, se sont transformées, ont évolué. Nos statuts doivent donc s'adapter d'une part à nos pratiques syndicales, afin de faire progresser nos règles de vie collectives, et d'autre part, ils doivent s'adapter et se conformer à un cadre juridique pour qu'ils ne constituent pas un frein à notre activité syndicale collective.

---

### **3. POURQUOI EST-IL NÉCESSAIRE DE FAIRE ÉVOLUER NOS STATUTS FÉDÉRAUX ?**

La question de faire évoluer nos statuts ne date pas d'aujourd'hui. Un petit rappel historique bref pour resituer le contexte :

Déjà en 2005, lors du 11<sup>e</sup> congrès à Ramatuelle, il avait été proposé de nouvelles modifications qui n'ont pas été adoptées.

En 2008, lors du 12<sup>e</sup> congrès à Cogolin, mandat avait été donné à la CEF pour « *prendre des dispositions nécessaires afin de mettre en place une commission spécifique chargée de travailler à l'élaboration des propositions de modifications des statuts fédéraux* ».

Ces propositions de modifications n'ont pas recueilli les voix suffisantes pour être adoptées lors du 13<sup>e</sup> Congrès de Poitiers. Le 14<sup>e</sup> Congrès de Vichy a validé l'intégration de nouvelles règles comptables.

---

Nos statuts sont « obsolètes » à bien des égards et il est nécessaire de les faire évoluer tant sur le plan juridique que politique :

---

#### **• Aspect juridique**

**Le patronat est à l'affût de tous les stratèges pour affaiblir notre action syndicale, il va jusqu'à étudier minutieusement nos statuts. Notre fédération s'est vue assigner à plusieurs reprises au tribunal pour contester certaines de nos désignations (ex. : DS de région ou DSN...)**  
**C'est un des points les plus importants sur le plan juridique mais pas le seul.**

---

#### **• Aspect politique**

**Il est nécessaire, dans un souci d'égalité de traitement de tous les syndiqués, qu'ils soient isolés, en section ou en syndicat statutaire, de revoir ou plutôt de prévoir et fixer les conditions de participation et de représentation aux congrès fédéraux. Car, si l'on s'en tient à nos statuts tels qu'ils sont aujourd'hui, seuls les camarades issus de syndicats peuvent participer au congrès. Il s'agit pour nous maintenant de continuer à faire vivre nos échanges jusqu'au congrès avec la même volonté de partager, de construire le plus largement possible. ///**

